

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, portant approbation d'un arrangement relatif au mariage des indigents, signé le 4 août 1912, entre la France et l'Italie. (N° 164, année 1913.)

(Nommée le 21 mai 1913.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : GABRIELLI. *Secrétaire et Rapporteur*
2^o — LEMARIÉ.
3^o — SIMONET.
4^o — EMPEREUR.
5^o — CHASTENET.
6^o — SERVANT. *Président*
7^o — COLIN.
8^o — SCULFORT.
9^o — Gustave RIVET.



L'an mil neuf cent treize, le vingt et un Mai,
à 2^h 30 de relevée, la commission chargée de l'examen
du projet de loi adopté par la Chambre des députés
portant approbation d'un arrangement relatif au
mariage des indigents, signé le 14 août 1912, entre la
France et l'Italie, s'est réunie ~~et s'est~~ à dix heures
comme président : M. Servant
et comme secrétaire : M. Gabrielli
et comme rapporteur : M. Gabrielli.

Le Secrétaire

Le Président.

Gabrielli



L'an mil neuf cent treize, le six mai, à deux
heures de relevée, la commission chargée de l'examen du
projet de loi relatif à l'arrangement franco-italien
sur le mariage des indigents, s'est réunie pour entendre
la lecture du rapport de M. Gabrielli et elle
a approuvé les conclusions. En conséquence, M. Gabrielli
a été autorisé à en effectuer le dépôt sur le bureau
du Sénat.

Le Secrétaire

Le Président

Valéry

